

Dès la validation de votre permis de construire, vous serez accompagné tout au long de votre construction ou vos aménagements jusqu'à votre déclaration foncière à l'achèvement des travaux.

Pour les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire) déposées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, votre déclaration inclura aussi les informations nécessaires au calcul des taxes d'urbanisme, dans **un parcours unique simplifié**.



### Comment y accéder ?

- **se connecter** à son espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ;
- **cliquer** sur l'onglet « Gérer mes biens immobiliers » ;
- **scanner** le QR code :



## Vous êtes propriétaire ?

L'espace de gestion des biens immobiliers s'enrichit pour vous.



### Le service « Gérer mes biens immobiliers » vous permet :

-  de **consulter** les caractéristiques de l'ensemble de vos biens immobiliers bâtis ;
-  de **lancer et suivre vos démarches** fiscales de façon simplifiée et sécurisée.

En 2022, votre espace sécurisé disponible sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) continue d'évoluer.

## Le service « Gérer mes biens immobiliers » évolue.

En 2022, grâce au service Gérer mes biens immobiliers :



vous faites des travaux ? Réalisez toutes vos **démarches fiscales directement en ligne** à l'achèvement de vos travaux ;



procédez simplement à vos déclarations foncières via **un parcours simplifié et guidé**.

## Plus d'informations sur les travaux.

Certains travaux entraînent une modification de votre situation fiscale. Il s'agit :

- des **constructions nouvelles** (garage, piscine, terrasse...);
- des **changements de consistance** (**agrandissement, aménagement** des combles, **surélévation, démolition** (totale ou partielle));
- des **changements d'affectation** (bureaux transformés en habitation...).

Plus besoin de vous déplacer, vous pouvez désormais mettre à jour votre situation fiscale dans votre espace particulier ou professionnel sur **impots.gouv.fr**

Espace sécurisé  
personnel

Déclaration des  
évolutions fiscales

Démarches simplifiées  
grâce à un formulaire  
pas à pas

Parcours guidé en  
plusieurs étapes pour  
ne pas perdre le fil

Préremplissage  
des informations

